

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions envers les usagers ou les entreprises, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval procède à la facturation de loyers ou de prestations de services selon des tarifs approuvés par le Conseil Communautaire.

C'est ainsi que la Communauté de Communes est amenée à délibérer sur les admissions en non-valeur au regard de divers motifs comme, la créance minimale, le procès-verbal de carence, le certificat d'irrécouvrabilité pour insuffisance d'actif, la demande de renseignement négative ou encore des créances éteintes par décision de justice.

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué au bureau la mission de « procéder aux admissions en non-valeur, d'un montant inférieur à 5 000 euros par redevable ».

Madame la Responsable du SGC de Nort sur Erdre sollicite les décisions suivantes :

Budget annexe SPANC

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 7420940411 du 04/06/2025 pour un montant total de 784,47 €.

Une décision modificative à intervenir permettra d'inscrire les crédits au budget concerné.
Une provision d'un montant correspondant sera reprise.

Budget annexe REOM

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 7363381111 du 06/06/2025 pour un montant total de 9,83 €.

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 7392841211 du 06/06/2025 pour un montant total de 9 736,84 €.

Concernant cette liste, il est proposé d'exclure 7 lignes pour un montant total de 7 493,20 € considérant que des actions devraient permettre de récupérer une partie des créances.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget concerné.
Une provision d'un montant correspondant sera reprise.

Budget Principal

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 7416991511 du 03/06/2025 pour un montant total de 2 812,87 €.

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 7284096511 du 03/06/2025 pour un montant total de 43,43 €.

Demande d'admission en non-valeur de la liste numéro 7333780611 du 03/06/2025 pour un montant total de 61,48 €.

Les crédits correspondants sont disponibles au budget concerné.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Bureau communautaire décident :

- 1) d'admettre en non-valeur les listes suivantes :

Sur le budget 17004

- Liste numéro 7420940411 pour un montant total de 784,47 €.

Sur le budget 17006

- Liste numéro 7363381111 pour un montant total de 9,83 €
- Liste numéro 7392841211 pour un montant total de 2 242,94 €

Sur le budget 17000

- Liste numéro 7416991511 pour un montant total de 2 812,87 €.
- Liste numéro 7284096511 pour un montant total de 43,43 €.
- Liste numéro 7333780611 pour un montant total de 61,48 €.

- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 25 septembre 2025

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20250926-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Communauté de Communes Châteaubriant
Bureau Communautaire du 25



Le Président,

Alain HUNAUT

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHÂTEAUBRIANT - DERVAL**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

| | <i>Présent (e)</i> | <i>Absent (e) ou Excusé (e)</i> |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| M. Elias AMIOUNI | X | |
| M. Rudy BOISSEAU | | X |
| M. Jean-Michel CHEVALIER | X | |
| Mme Catherine CIRON | X | |
| M. Sébastien CROSSOUARD | X | |
| M. Dominique DAVID | | X |
| M. Bruno DEBRAY | X | |
| Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET | | X |
| M. Philippe DUGRAVOT | X | |
| M. Patrick GALIVEL | X | |
| Mme Marie-Pierre GUERIN | X | |
| M. Alain GUILLOIS | X | |
| M. Alain HUNAUT | X | |
| Mme Edith MARGUIN | X | |
| M. Jean-Luc MARSOLLIER | X | |

AR-Préfecture

044-200072726-20250926-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025



Le Président,

Alain HUNAUT
Alain HUNAUT